

Conditions générales de déménagements, partie intégrante du formulaire de réservation

Transports-Déménagements Patrick Boegli

A : Les places de parc doivent être réservées par le client et à ses frais, en place suffisante pour les véhicules de déménagement.

Les accès doivent être libérés, comme l'entrée du bâtiment, le corridor, escaliers, etc...

B : Les frais de déchetterie sont à la charge du client.

C : Pour le garde-meubles, son accès n'est pas en libre service.

Le client est tenu d'annoncer ses effets personnels à son assurance ménage.

D : Le client a l'obligation de veiller à un emballage approprié pour toutes ces affaires, dans le cas contraire et en cas de dommage, nous n'en serons pas responsables.

Les objets fragiles, tels que lampes, abat-jours, plantes, appareils électroniques, téléviseurs, ordinateurs, verre, etc.. doivent être emballés de manière adéquate.

E : Le prix du déménagement est fixé selon le formulaire de réservation, prix de l'heure x la durée du déménagement, + TVA, départ de Belprahon, retour Belprahon, ou au prix forfait qui est impérativement stipulé sur le formulaire de réservation.

F : Fin du déménagement, le client vérifie le travail effectué, et confirme par écrit que tout a été fait correctement, les réclamations doivent être faites immédiatement et aucune réclamation ne peut être prise en considération après cela.

Le déménageur ne répond que des dommages qui résultent manifestement d'une faute grossière de ses employés.

G : Le paiement au comptant le même jour à la fin du déménagement.